

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 décembre 2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE 5 décembre, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUÉE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Jean-Michel FOURGOUS

Présents :

Adjoints M. Gérald FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; M. Bernard DESBANS ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; M. Thierry MICHEL ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Laurent MAZAURY ; M. Alain LAPORTE ; Mme Chantal CARDELEC

Conseillers M. Gilbert REYNAUD ; Mme Colette PIGEAT ; M. Jacques RAVION ; M. André BAUDOUI ; M. Denis LEMARCHAND ; Mme Christine DANG ; Mme Nathalie TINCHANT ; Mme Michèle LOURIER ; Mme Valérie PRADIER ; Mme Isabelle MATHE ; Mme Félicidade DE OLIVEIRA ; M. Nicolas GUILLET ; M. Freidrich CHAUVET ; Mme Marion CARDOSO ; Mme Anne GOVINDE ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Michel BESSEAU ; Mme Gaëlle KERGUTUIL à compter de la délibération 20140113 ; M. Christian NICOL ; M. Nicolas BOHER ; Mme Alizée JORE

Représentés :

Mme Catherine DAVID donne pouvoir à M. Bernard DESBANS.
M. Jean-Pierre LEFEVRE donne pouvoir à Mme Anne CAPIAUX.
M. Benoît NOBLE donne pouvoir à M. Gérald FAVIER.
Mme Maria BOLZINGER donne pouvoir à M. Michel BESSEAU.

Absente excusée :

Mme Gaëlle KERGUTUIL pour la délibération 20140112.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance M. Laurent MAZAURY

A 19h35, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

Administration Générale

1 - 20140112 Information au Conseil municipal d'un non-renouvellement de détachement sur emploi fonctionnel

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette information d'un non renouvellement de détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur des services techniques de la Commune.

Administration Générale

2 - 20140113 Mise à disposition de tablettes numériques aux élus pour la préparation des séances du Conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Contre (N.Boher)

Article Unique : **AUTORISE** le Maire à signer, avec chaque élu municipal volontaire, la convention de mise à disposition d'une tablette numérique tactile dont le texte est annexé à la présente délibération.

Personnel

3 - 20140114 Créations d'emplois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Contre (N.Boher)

Article 1 : DECIDE la création des emplois à temps complet suivants :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe

FILIERE TECHNIQUE

- 1 agent de maîtrise

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

4 - 20140115 Délégation de service public - Ferme du Mousseau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N.Boher)

Article 1 : PROPOSE d'adopter le principe de la délégation de service public pour la gestion du Centre Artistique de la Ferme du Mousseau.

Article 2 : AUTORISE le Maire à procéder au lancement de la procédure et notamment à la publication d'un avis d'appel public à la concurrence.

Article 3 : APPROUVE les caractéristiques de la délégation de service public décrites dans le rapport ci-joint.

Article 4 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2015 de la commune.

Affaires Générales

5 - 20140116 Rémunération des agents recenseurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 35 votants,

Article 1 : DECIDE de fixer la rémunération des cinq agents recenseurs au titre de l'année 2015, selon le barème suivant (hors charges patronales)

- 15 € (quinze euros) par réunion de formation (deux sessions)
- 30 € (trente euros) pour la tournée de reconnaissance
- 6.00 € (six euros) par feuille de logement

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Finances

6 - 20140117 Remise gracieuse de titres de recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 35 votants,

Article 1 : DECIDE d'accorder une remise gracieuse portant sur les titres de recettes correspondant à des charges locatives de l'appartement communal mis à la disposition du Club AMERICAN FOOTBALL CLUB LES TEMPLIERS D'ELANCOURT :

- titre n° 1205 de l'exercice 2010 d'un montant de 608,86 euros
- titre n° 707 pour l'exercice 2011 d'un montant de 1 373,62 euros.

Article 2 : DIT que le montant global de cette remise gracieuse est de 1 982,48 euros (mille neuf cent quatre-vingt-deux euros et quarante-huit centimes).

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Finances

7 - 20140118 Affectation des crédits de dépenses en section d'Investissement 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	30	Pour
Par	1	Contre (N.Boher)
Par	4	Abstention (M.Besseau-G.Kergutuil-Ph.Devarieux-M.Bolzinger)

Article 1 : **ADOPTÉ**, en dépenses, les crédits tels que portés au tableau ci-dessous :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	2 500 euros
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	80 000 euros
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	500 000 euros
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	289 000 euros

Article 2 : **DIT** que les crédits seront repris dans le budget de l'exercice 2015 de la Commune.

Finances

8 - 20140119 Décision Modificative n° 1 du Budget Principal de l'exercice 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	30	Pour
Par	1	Contre (N.Boher)
Par	4	Abstention (M.Besseau-G.Kergutuil-Ph.Devarieux-M.Bolzinger)

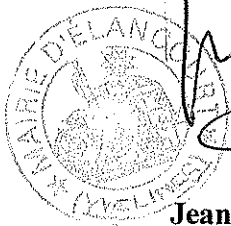
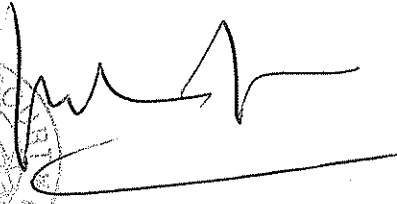
Article 1 : **REPREND** le résultat de 80.60 € de la Caisse des Ecoles, afin de la dissoudre, dans le résultat reporté de la commune d'Elancourt dans le compte 002 Résultat de Fonctionnement Reporté.

Article 2 : MODIFIE le budget 2014 de la commune en investissement et en fonctionnement.

Article 3 : DIT que la décision modificative s'équilibre par section.

Article 4 : ADOPTE la décision modificative et ses annexes règlementaires pour l'exercice 2014.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.



Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt